



Association France Palestine Solidarité

Monsieur Jean-Pierre HUNCKLER
Président de la Fédération Française
de Basket Ball
117 rue du Château des Rentiers
75013 PARIS

Paris, le 16 décembre 2024

N°réf : 145-24

Objet : Annulation du match de ligue des champions de basket entre Nanterre 92 et le club israélien Hapoel Netanel Holon

Monsieur le Président de la Fédération Française de Basket Ball,

À l'occasion des Jeux Olympiques, nous vous avons adressé à votre prédécesseur, en date du 12 mars 2024, une lettre ouverte dans laquelle nous expliquions les raisons pour lesquelles : « *L'État d'Israël n'a pas sa place parmi les nations olympiques des Jeux de Paris 2024* » (cf. cette lettre ouverte en pièce jointe).

Depuis mars, la situation s'est considérablement aggravée. Israël a poursuivi son entreprise d'effacement du peuple palestinien. La presse s'en est fait l'écho dans les mois qui ont suivi :

- bombardements incessants sur la bande de Gaza aggravant le nombre de morts, de blessés, d'orphelins errant dans les ruines, utilisant la famine, la soif, le manque de médicament comme armes de guerre...
- épuration ethnique en Cisjordanie occupée, en détruisant les maisons, arrachant les cultures, tuant, mutilant, emprisonnant enfants, femmes, hommes par centaines, les soumettant à la torture...
- invasion du Liban en septembre 2024 et son cortège de destructions, de morts, de blessés...

Ces exemples montrent qu'Israël ne respecte aucune des dispositions du droit international.

Le 21 novembre 2024, la Cour Pénale Internationale a émis des mandats d'arrêt contre Benjamin Netanyahu et son ministre de la Défense démissionnaire, Yoav Gallant, pour des faits qualifiés de crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Amnesty International vient de publier un rapport très documenté qui accuse Israël du crime de génocide. En se référant explicitement aux textes du Droit international, ce rapport conclut qu' « ***il existe des éléments de preuve suffisants pour considérer que les agissements d'Israël à Gaza après le 7 octobre 2023 sont constitutifs de génocide*** ».

Dans ce contexte, le déroulement du match opposant Nanterre 92 au club israélien Hapoel Netanel Holon relève du sportwashing, autrement dit du blanchiment par le sport consistant à considérer Israël comme un État normal quand tout tend à démontrer qu'il s'agit d'un État soupçonné de crime de génocide et dont les dirigeants sont poursuivis pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Aujourd'hui, vous ne pouvez ignorer ni la décision de la Cour pénale internationale, ni le rapport d'Amnesty International. Vous devez décider l'annulation pure et simple du match de basket entre le club Nanterre 92 et le club israélien Hapoel Netanel Holon. Son maintien reviendrait à blanchir les crimes israéliens.

Nous sommes persuadé·es que vous prendrez la seule décision qui s'impose : annuler la rencontre prévue le 18 décembre et demander à la FIBA Europe l'exclusion des équipes israéliennes des compétitions qu'elle organise.

Anne Tuillon
Présidente de l'AFPS

